

- 1) **COMMANDE** – Toutes les commandes reçues par Gentili Technology Equipment directement (verbalement, par téléphone, par fax, courrier électronique et internet) et indirectement par le biais de ses agents/distributeurs doivent se référer aux produits contenus dans le catalogue général de Gentili Technology Equipment, exception faite pour toute négociation spécifique ayant trait aux produits fabriqués sur requête, dont l'acceptation est soumise aux références financières du client.
- 2) **PREPARATION DES COMMANDES** – Toute commande doit être considérée en phase de préparation dès la confirmation d'acceptation par Gentili Technology Equipment. En cas d'annulation d'une commande, le client doit prévenir immédiatement la société Gentili Technology Equipment. En cas d'annulation d'une commande dont le matériel a déjà été conditionné, Gentili Technology Equipment se réserve le droit de facturer au client les frais de gestion, de conditionnement et de remise en stock.
- 3) **LIVRAISON** – Toute commande doit être considérée comme exécutée lors de la prise en charge de la marchandise par le transporteur; à partir de ce moment, l'acheteur sera responsable de la fourniture. Les délais de livraison ne sont pas contraignants, sauf en cas d'accords spécifiques à cet égard. La société Gentili Technology Equipment ne saura être tenue responsable et aucune indemnisation ne pourra être réclamée pour les dommages directs ou indirects causés par tout retard de livraison, suspension ou interruption de la fourniture. Toute panne, composants manquants ou dommage causé par le transport doivent être notifiés au transporteur. Dans ce cas, le client devra adresser au transporteur une réserve écrite munie de photos et envoyer une copie de celle-ci à Gentili Technology Equipment. Toute réclamation concernant la marchandise reçue et non conforme à la commande doit être faite par écrit dans les 7 jours suivant la date de réception. L'acheteur ne peut en aucun cas renvoyer la marchandise à Gentili Technology Equipment, sauf en cas d'autorisation préalable par celle-ci.
- 4) **TRANSPORT ET EXPEDITION** – La marchandise voyage aux risques et aux périls de l'acheteur, même au cas où le transporteur aurait été choisi par Gentili Technology Equipment pour le compte du client.
- 5) **GARANTIE** – Gentili Technology Equipment garantit ses produits pour une période de 3 ans. Au cas où la marchandise fournie serait défectueuse, la société pourra remplacer celle-ci ou créditer le montant de la marchandise rendue après autorisation. La garantie déchoit en cas d'utilisation incorrecte de nos produits, telle que: installation incorrecte, altération des composants, manque d'entretien et toute autre négligence par l'installateur ou l'utilisateur. Gentili Technology Equipment ne pourra être tenue responsable pour les dommages causés par toute utilisation incorrecte de ses produits.
- 6) **PAIEMENT** – Le paiement préférentiel est par virement bancaire anticipé avant le départ de la marchandise. Tout paiement comptant devra être effectué auprès du domicile de Gentili Technology Equipment à Bagnarola di Cesenatico, via Balitrona 12, ou paiement à la livraison, à la réception de la marchandise, dans les délais établis, sans aucune déduction ou arrondissement. Le paiement par ordre au comptant, virement bancaire ou chèque est possible en présence de conditions contractuelles particulières. Tout retard de paiement entraîne automatiquement la suspension des livraisons et tout autre service ou prestation en cours, en plus de l'application des intérêts moratoires en conformité avec la réglementation en vigueur (art. 1219 – 1224 du Code Civil Italien et du Décret législatif 231/02).
- 7) Les chiffres contenus dans les documents comptables de Gentili Technology Equipment sont exprimés en Euro (€).
- 8) **Tout différend découlant de ce contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de Forlì-Cesena (FC).**